

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16, alinéa 4, de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et au règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 déterminant la liste de classement de ces établissements, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi (arrêté N° 1/16/0560 du 2 février 2017) a délivré l'autorisation à **CFL LOGISTICS SA.** pour l'extension et l'autorisation pour la modification (arrêté N° 1/2016/0220 et N° 1/2016/0560) à Dudelange, Zone industrielle Eurohub

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit.

Affichage: du **23 février 2017** au **4 avril 2017**

Bettembourg, le 21 février 2017

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal

Josée LORSCHÉ
Bourgmestre p.d.

